cérébro-spinale : le prince était irrévocablement perdu!

» Sa mère et son frère puiné étaient installés à son chevet; mais sa garde-malade préférée, celle dont la tendresse infatigable relevait son courage abattu par la souffrance, c'était sa fiancée, la princesse Dagmar, de Danemark, qui avait fait, elle aussi, avec sa mère, le voyage de Copenhague à la villa Peillon. A la dernière heure, le Czar lui-même accourut auprès de son fils : il ne trouva plus qu'un moribond, qui expirait le surlendemain.

» La mort du prince Nicolas fit passer immédiatement le titre de Czaréwitch sur la tête du prince Alexandre. Jamais deux frères ne s'étaient moins ressemblé au physique et au moral. L'aîné, avec sa taille élancée et son visage fin, était comme la photographie animée de l'impératrice, sa mère. Elevé à la spartiate, pétri par une main de fer, son instruction avait été poussée très loin : c'était l'œuvre du comte Serge Strogonoff, curateur de l'Université de Moscou ; et le disciple, suivant toute apparence, eût fait honneur au maître.

» D'aspect et de caractère moins perfectionnés, le prince Alexandre commandait la sympathie par sa franchise et sa bonté; dans sa stature élevée massive, on le sentait tout d'une pièce, corps et âme. Son éducation n'avait été nullement négligée, mais on y avait laissé davantage la nature opérer à l'aise, et lui, jusque-là, avait porté ses prédilections du côté des choses militaires. Favor — comment ne l'eût-il pas été? — de ses parents et de la cour, Nicolas était le type du prince préparé à régner; Alexandre personnifiait plutôt, sous son écorce un peu rude, l'énergie de la race slave.

» Le nouveau Czaréwitch entra dans son rôle avec dignité. La raison d'Etat lui commandait de se marier de suite; une sorte de conspiration générale lui indiquait d'épouser la fiancée de son frère. Cette héroïque princesse Dagmar, qui avait vécu jusqu'à la dernière scène le drame de Nice, provoquait partout l'admiration. « Vous n'étiez pas seulement fiancée au premier Czaréwitch, lui criait-on de toutes parts; vous êtes liée aux destinées du peuple russe, qui voit en vous sa future Impératrice. » Elle, pendant ce temps, était rentrée en Danemark, éperdue; elle avait fait couper ses cheveux en signe de deuil; deux mois durant, elle demeura entre la vie et la mort.

» Puis, par un de ces détours que connaissent seules les passions honnêtes et profondes, elle se familiarisa avec l'idée si chère à la nation russe, et quand l'année suivante, le prince Alexandre vint demander sa main, il fut agréé. Ainsi s'accomplissait la volonté du mort lui-même. N'ayant plus que quelques minutes à vivre, il avait placé la main de Dagmar dans celle d'Alexandre, en disant à la première : Epouse mon frère : celui-là, c'est du cristal.» Le mariage fut célébré le 9 novembre 1866. Le Prince comptait vingt et un ans; la Princesse en avait dix-neuf.»

LE CHEMIN DE FER TRANSCASPIEN

A la fin du mois courant va être célébré l'achèvement d'une œuvre gigantesque entreprise par les Russes dans l'Asie centrale, la construction d'une voie ferrée de plus de mille kilomètres de longueur en plein désert entre la rive orientale de la mer Caspienne et les anciennes cités Tartares de Bokhara et Samarcand.

Il y a à peine trois ans que cette entreprise a été commencée. Aujourd'hui on peut faire en vingt-huit heures un voyage qu'il eût été impossible, il y a cinq ou six ans, de songer même à entreprendre avec quelques chances de succès, alors que l'oasis de Merv était une terre à peu près inconnue et où les bandes de pillards Turcomans infestaient les régions désolées qui s'étendent entre la mer Caspienne et Merv.

Quant à l'Oxus, les locomotives le traversent maintenant sur un magnifique pont de douze arches. La ligne étant poussée jusqu'à Bokhara et Samarcand, ces villes se trouvent à trois jours de voyage de la mer Noire et à huit jours de Saint-Pétersbourg. Les Russes ont accompli là une merveille qui ne le cède en rien à la construction des premières lignes du Pacifique aux Etats-Unis et à l'achèvement de la grande voie ferrée qui traverse d'une mer à l'autre les immenses territoires du Dominion canadien.

Les régions situées à l'est de la mer Caspienne étaient dénommées autrefois sur nos cartes Turkestan ou Tartarie indépendante, mais appartiennent aujourd'hui pour la plus grande partie à la Russie. Elles sont limitées au nord par la Sérié, au sud par la Perse et l'Afghanistan, à l'est elles confinent par une délimitation plus ou moins vague à l'empire chinois. Elles mesurent environ 1,000 kilomètres du nord au sud et 2,000 de l'ouest à l'est. Ce pays ne touche au territoire de l'empire anglo-indien que par son extrémité sud-est. Il a formé longtemps un terrain neutre entre les possessions anglaises et russes en Asie, et il a protégé l'Afghanistan contre l'invasion russe.

Dans la partie nord-ouest du Turkestan se trouve la mer intérieure appelée mer d'Aral où va se jeter le fleuve Amou ou Oxus. Au nord et à l'est de l'Oxus le sol est relativement fertile et porte les traces d'une certaine civilisation. C'est là que se sont élevées à une époque déjà lointaine deux villes importantes, Bokhara et Samarcand. A l'ouest et au sud-ouest au contraire, le Turkestan n'est qu'un désert, non pas seulement une région de steppes, mais un vrai désert de sable, sans végétation, et qu'interrompent seulement quelques oasis comme Geok-Tepe et Merv au sud.

Qui a poussé les Russes à s'emparer peu à peu de presque toute l'étendue de cette région semi-civilisée, semi-déserte? Les écrivains anglais n'hésitent pas à déclarer que c'est le désir d'attaquer l'Inde.

Rien ne prouve absolument qu'ils aient raison et que ce soit une politique véritablement agressive qui ait préparé et exécuté méthodiquement cette invasion successive du Turkestan. Les Russes ont maintes fois déclaré que c'est l'impossibilité de maintenir une politique pacifique ou simplement défensive à l'égard des Turcomans qui les ont forcés à s'avancer progressivement. Les Turcomans venaient piller les établissements russes au nord de la mer Caspienne, puis, s'enfuyaient à l'approche des troupes régulières. Il fallait, pour mettre fin aux déprédations de ces pillards, les poursuivre « jusque dans leurs repaires. »

Quoi qu'il en soit des intentions de la Russie à l'égard de l'Inde, on peut prévoir qu'avant peu tout le Turkestan aura passé sous la domination russe. Actuellement et d'après les chiffres de M. Kostinko, voici la situation réciproque des possessions russes et des parties qui conservent encore une ombre d'indépendance dans le Turkestan, en 1887.

Possessions russes :	
Kilomètres carrés	1.636.000
Population	2.392.000
Turkestan semi-indépendant :	
Kilomètres carrés	471.955
Population	3.042.000

Le Turkestan semi-indépendant comprend :

Le kahnat de Khiva (39000 kilomètres carrés et 400.000 habitants);

Le khanat de Bokhara (239.000 kilomètres carrés et 2 millions d'habitants);

Les possessions afghanes (194.000 kilomètres carrés et 642.000 habitants).

Les surfaces et les populations sont ainsi réparties proportionnellement en tant pour cent :

	Surface	Population
Russie	78 0/0	44 0/0
Bokhara	11	37
Possessions afghanes	9	12
Khiva	2	7
	100	100

La plus grande densité de la population se trouve à Khiva où elle est de 10 habitants au kilomètre carré ; la moindre sur le territoire russe. Dans quelques districts appartenant à la Russie, comme Ferghana et Samarcand, la densité de la population est cependant plus grande qu'en aucun autre point du Turkestan.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 26 juin

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi militaire.

Sur la proposition du **général Deffis**, *rapporteur*, le vote sur les articles 25, 26 et 28 est ajourné.

Dispenses de service

L'article 29, relatif aux dispenses de service actif en temps de paix, accordées, après un an de service, aux aînés d'orphelins, est adopté tel qu'il fut voté en première lecture, sauf le dernier paragraphe relatif aux enfants naturels, qui est renvoyé à la Commission.

La séance, suspendue à 4 h. 35, est reprise.

Le général Robert propose un article additionnel rétablissant les sursis d'appel et en demande le renvoi à la Commission.

Le renvoi n'est pas adopté.

L'article 30 règle la proportion dans laquelle des dispenses peuvent être accordées aux soutiens indispensables de famille.

L'article 30 est adopté après les observations de M. Marion et du colonel Ménadier.

La prochaine séance est fixée à jeudi à deux heures.

La séance est levée à 5 heures 55.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 26 juin

Présidence de M. Méline, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte deux projets de loi :

Le premier autorisant le département de la Drôme à contracter un emprunt en vue de l'acquisition de l'immeuble occupé par la sous-préfecture de Nyons; le second autorisant le même département à créer des ressources extraordinaires pour les travaux et chemins vicinaux ordinaires.

Les employés de chemin de fer

M. Delattre. — J'adresserai une question au ministre des travaux publics, relativement à la durée de travail des conducteurs de chemin de fer de Paris à Auteuil.

Ces employés débutent à 300 francs par mois environ, avec une petite indemnité de logement.

Ils ont un travail écrasant.

A peine ont ils une demi heure ou trois quarts d'heure pour prendre leur repas.

La durée de leur travail est de 16, 18 et même jusqu'à 20 heures.

Cela est extraordinaire, et le ministre ne peut permettre que cette situation se prolonge.

M. le ministre des travaux publics. — J'ai fait *faire une enquête sur les faits signalés*.

Il y a eu, en effet, un excès de travail à l'occasion de la fête d'Auteuil; mais le travail normal ne comporte, en aucune manière, des excès semblables.

Il y a sept équipes de conducteurs pour le service de cette ligne.

Le travail varie entre 4 heures 25 et 5 heures 48 pour chaque équipe.

Il y a un jour de congé par mois. La fatigue des agents n'est pas excessive.

L'incident est clos.

Les accidents du travail

La Chambre reprend la suite de la délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents du travail.

M. Ricard, rapporteur de la commission du travail. — Il ne paraît pas possible à la Chambre de *faire fonctionner la loi en l'étendant à tous les ouvriers sans exception*.

L'amendement de M. Thellier de Poncheville est contraire au sentiment exprimé par la Chambre, dans la première délibération, pour l'adoption de l'amendement de M. de Clercq.

Il n'est pas possible à la commission d'accepter cet amendement.

Je m'expliquerai maintenant sur la déclaration apportée hier par M. le président du conseil.

Le Gouvernement reste sur trois point en désaccord avec la Commission.

Et s'il n'a pas maintenu ses idées, c'est afin de ne pas retarder le vote d'une loi si nécessaire.

La Commission n'a pas la prétention d'imposer sa volonté à la Chambre.

Elle est très respectueuse des votes acquis.

On peut attendre le résultat de l'expérience.

Mais, il n'en est pas de même de la question soulevée par l'article 1er.

Le gouvernement veut restreindre cet article.

La commission veut, au contraire, l'étendre autant que possible.

C'est pour cela même qu'elle demande le vote de cette article 1er déjà approuvé en première lecture.

Le vote de la loi ne compromet rien en ce qui concerne l'indemnité et l'assurance sur ces deux points.

Il faut trancher ce point immédiatement.

Il y a des industries dont les conditions sont totalement changées.

Le chargement et le déchargement des navires, par exemple, s'opère avec une rapidité qui multiplie les risques d'accidents.

Si la Chambre l'admet, elle comprendra cette catégorie dans l'article 1er.

En tout cas, elle ne voudra pas statuer sans avoir entendu la commission sur chacun des points contestés.

M. Thellier de Poncheville. — La question de principe est de savoir si le risque professionnel doit s'étendre à tous les ouvriers et à tous les employés.

Ce serait funeste pour les petits patrons.

Et si l'on n'a pas l'intention d'aller jusque-là, il ne faut pas le dire dans la loi.

L'amendement comprend les chemins de fer, s'il ne le dit pas assez clairement, on peut accentuer le texte dans ce sens.

D'ailleurs, le gouvernement pourra proposer sa rédaction et prêter son concours pour faire triompher une idée juste et équitable. (Applaudissements à droite).

L'amendement mis aux voix est *repoussé* par 325 voix contre 178.

L'indigénat en Algérie

M. le président. — Le projet de loi relatif à l'indigénat en Algérie a été modifié par le Sénat.

La *Commission en demande la discussion immédiate*. (Assentiment.)

L'urgence est déclarée.

Plusieurs voix : Et le projet de loi sur les accidents.

M. Laffon. — L'article 1er, dans la forme où il est conçu, rendrait l'application de la loi très difficile.

Les tribunaux seraient amenés à exercer un pouvoir d'interpellation excessif.

Si l'on appliquait le texte dans toute sa rigueur, on jetterait la perturbation dans le travail national.

Sous couleur de réforme démocratique, on mettra dans une situation impossible tout un monde de petits patrons, tous les patrons seront responsables et tous les salariés irresponsables.

J'estime qu'il faut s'en tenir à la première idée, en n'appliquant la loi qu'aux industries à moteur mécanique.

Après une réplique du rapporteur, qui déclare que la commission maintient son principe général en lui *donnant* toute l'extension possible, l'amendement de M. Laffon est repoussé par 320 voix contre 175.

M. Rodat. — *Je dépose un amendement tendant à* reprendre le texte sur lequel la Chambre a délibéré en première lecture.

M. le Rapporteur. — Le premier texte a été amendé et d'une façon très heureuse, notamment en ce qui concerne les ouvriers des ateliers et magasins de l'Etat. Il y a eu aussi d'autres additions faites.

Si l'on revient au premier texte, il faudra donc recommencer toute la discussion.

La commission maintient sa nouvelle rédaction.

M. Jaurès. — Le retour au premier texte est le seul moyen de sortir de la confusion qui domine la discussion. Je demande le vote par division de l'article premier du premier projet.

Le premier paragraphe de l'article premier du projet primitif de la commission est adopté par 249 voix contre 241.

M. Passy. — Je propose de substituer aux trois derniers paragraphes un texte qui exclut, de droit, l'indemnité à la victime qui aurait commis une faute lourde et qui met, dans tous les cas, la preuve à la *charge du chef de l'entreprise*.

M. le Rapporteur. — La commission repousse l'amendement.

M. Gascillier sur le paragraphe mettant l'indemnité à la charge du patron quelle que soit la cause de l'accident, soutient l'amendement tendant à y introduire la restriction suivante ; « Pourvu quelle soit la conséquence du travail. »

M. Basly combat l'amendement.

M. Lecour fait remarquer que le paragraphe en discussion comporte le point capital de la loi, savoir la responsabilité exclusive du patron.

L'orateur pense que la responsabilité ne peut être acceptée quesi l'assurance obligatoire rend la charge supportable pour le patron et si l'ouvrier paie une minime part de la prime. Les mots : « L'indemnité est à la charge de l'entrepreneur, » mis aux voix sont adoptés par 374 voix contre 121.

M. le Rapporteur déclare que l'amendement Gascillier est dangereux.

Après une réplique de M. Gascillier, son amendement *est rejeté* par 302 voix contre 187 et les mots : « Quelle qu'ait été la cause de l'accident », sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Le Budget

M. Casimir Périer de l'Aube propose une réunion des bureaux, vendredi, pour nommer la commission du budget.

M. Blatin fait remarquer que le mode de nomination devrait d'abord être décidé.

M. Jaurès demande le même mode de nomination que l'année dernière.

M. Descland dit que, depuis douze ans, la minorité est exclue de la commission. L'opposition ne peut que se désintéresser dans ce débat. (Applaudissements à droite).

M. Casimir Périer insiste pour la nomination dans les bureaux, car l'expérience de l'année dernière n'a pas réussi.

M. Pelletan rappelle que, si la Droite n'a pas été de la dernière commission, c'est qu'elle ne l'a pas voulu.

L'orateur défend la commission de l'année dernière.

La proposition Jaurès, tendant à ce que la commission du budget soit nommée au scrutin de liste, est repoussée par 355 voix, contre 159.

La Chambre décide que la nomination de la commission aura lieu, samedi, à une heure : séance publique à quatre heures.

La séance est levée. Séance jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

La démission de M. Delaporte

Paris, 26 juin. — La démission de M. Delaporte est motivée par une polémique engagée contre lui et par les différends qui se sont produits, il y a quelque temps, au sujet du mode d'établissement du budget de l'Indo-Chine.

Le conseil s'est occupé, dans la matinée, de cette affaire, mais aucune résolution n'a encore été prise.

Les droits de successions

Paris, 26 juin. — M. Peytral ira, demain, devant la commission chargée d'examiner l'ancien projet Tirard, relatif aux droits de succession.

M. Peytral déclare qu'il accepte en principe ce projet, mais qu'il se réserve de le compléter par d'autres réformes portant sur le tarif même des droits de succession; ces réformes pourront être déposées soit avant les vacances, soit à l'ouverture de la session extraordinaire, en même temps que le projet de réforme de la législation des boissons.

Une explosion à Alençon

Alençon, 26 juin. — Une explosion s'est produite, aujourd'hui, à l'usine à gaz. Cinq hommes ont été blessés, dont deux grièvement.

L'affaire Dupuis-Habert
Un acquittement

Paris, 26 juin. — Le jury a rendu un verdict négatif. La Cour a acquitté, en conséquence, Habert et les témoins.

Le principe de l'amortissement

Paris, 26 juin. — Un certain nombre de membres de l'Union des Gauches de la Chambre ont l'intention de présenter un contre-projet au projet de M. Peytral, ayant pour base le maintien du principe de l'amortissement.

Ce projet écarterait la combinaison consistant à emprunter cent millions au service de la dette flottante et substituerait, à cette combinaison, une émission d'obligations à court terme.

Un amendement de M. Le Gavrian au projet sur les accidents du travail

Paris, 26 juin. — M. Le Gavrian, député du Nord, a déposé, à la loi relative à la responsabilité dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, l'amendement suivant :

« Article additionnel 1. L'assurance contre les accidents prévus par les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 est d'obligation.

» Tout patron est tenu de contracter une assurance collective garantissant le paiement des indemnités stipulées aux articles ci-dessus et d'effectuer le paiement mensuel ou trimestriel et par avance, des primes représentant la participation.

» Article additionnel 2. Cette assurance devra être contractée par le chef d'entreprise, sous l'une des trois formes indiquées ci-après.

» 1° Soit près de telle compagnie qu'il jugera convenable, pourvu qu'elle fasse partie de celles approuvées par l'Etat ;

» 2° Soit près de syndicats d'assurance mutuelle organisés par le titre V de la présente loi ;

» 3° Soit près de la caisse d'assurance sous la garantie de l'Etat indiquée au titre VI.

» Article additionnel 3. — Pour être approuvées par l'Etat, les Compagnes d'assurances devront présenter des garanties de solvabilité et de placements de fonds suffisants et conformes à un règlement d'administration publique qui sera édicté à cet effet.

» Article additionnel 4. — Toute compagnie autorisée devra couvrir les assurés conformément à la présente loi et payer les indemnités indiquées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

» Il lui est formellement interdit de discuter l'application faite par le juge compétent ni de s'élever contre sa décision.

» Article additionnel 5. — Le règlement de l'indemnité aura lieu, dans les huit jours qui suivront la décision judiciaire classant l'accident. »

De concert avec son collègue M. Renard, député du Nord, M. Le Gavrian a déposé l'amendement qui suit :

« La déclaration sera faite, dans les vingt-quatre heures de l'accident, s'il a eu lieu, dans la commune où réside le chef d'entreprise, et dans les trois jours au plus tard s'il n'y réside pas. »

Déclarations optimistes de l'Empereur d'Autriche

Pesth, 26 juin.— L'Empereur a donné, hier, un grand dîner aux membres de la délégation. Dans la réception qui a suivi le dîner, l'Empereur, à plusieurs reprises, a exprimé l'espoir que la paix ne serait pas troublée en Europe.

« La situation, a-t-il dit, a été très tendue pendant longtemps ; mais il y a tout lieu d'espérer qu'il n'en sera plus ainsi. »

Le député Demi, ayant fait remarquer que le changement de règne, en Allemagne, pourrait faire naître de nouvelles inquiétudes, l'empereur a répondu :

« Je suis convaincu, au contraire, que l'espoir dans le maintien de la paix ne peut qu'en être raffermi, et qu'il est de l'intérêt de tous qu'une periode de calme se produise. »

Le voyage de M. Carnot

Paris, 26 juin. — Le maire de Chambéry, accompagné des députés de la région, s'est rendu, après le Conseil, chez M. le président de la République pour l'inviter à s'arrêter à Chambéry, dans son voyage dans la Drôme ; M. Carnot a promis de déférer à cette invitation.

Derniers échos de la salle Blanche

Berlin, 26 juin. — On a beaucoup remarqué que M. de Bismarck est *le seul des ministres*, auquel l'Empereur ait serré la main, en quittant la salle Blanche du château.

Les Alsaciens-Lorrains, les socialistes et les Polonais n'étaient pas dans la salle, c'est-à-dire que 312 députés sur 397, dont se compose le Reichstag, assistaient à la cérémonie.

Il paraît que le prince régent de Bavière tenait beaucoup à occuper la droite de l'Empereur et que cette place, d'après l'étiquette, revenait au roi de Saxe. Des pourparlers furent engagés et le roi de Saxe consentit à céder le pas au prince Luitpold.

Le choléra au Japon

Yokohama, 26 juin. — Le bureau sanitaire central du Japon publie un rapport sur l'épidémie de choléra en 1886.

Cette épidémie est la plus violente de celles qui ont éclaté depuis 1878.

Il y a eu 155.574 cas, dont 110.086 ont été suivis de mort. On attribue la gravité de cette épidémie à l'impureté de l'eau consommée.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie du coton à Rouen en 1887

Nous extrayons d'un rapport dressé par la Chambre de commerce de Rouen sur la situation industrielle et commerciale de cette ville en 1887, les passages suivants qui se rapportent à l'industrie du coton :

« En ce qui concerne la *filature de coton*, les neuf premiers mois de 1887 ont été très mauvais : à l'avilissement des prix de vente est venue s'ajouter une telle hausse de la matière première que plusieurs usines ont été obligées de suspendre leur travail. Plus tard le cours des cotons en laine a subi des variations qui ont favorisé la reprise des opérations mais sans améliorer sensiblement les prix de vente dont la modicité n'avait pas empêché la concurrence étrangère. A la fin d'octobre la filature restait encore extrêmement chargée lorsqu'un mouvement d'affaires important et soutenu s'est produit dans le quatrième trimestre et a complètement enlevé les stocks accumulés ; ce mouvement a été causé par la substitution des produits français aux produits anglais sur le marché des Vosges. Toutefois le relèvement des prix n'a pas dépassé l'équivalent de ce que la filature avait perdu par la hausse des matières premières.

» Le *tissage du coton* a été moins heureux que la filature du même textile. Après une certaine amélioration entrevue en 1886 le tissage d'écru est retombé en 1887 dans une situation d'autant plus difficile qu'il a eu à supporter le contre coup de la hausse persistante du coton en laine ; d'autre part, les demandes de l'Algérie ont été beaucoup moins importantes qu'à l'ordinaire, de sorte que les stocks n'ont pas tardé à se reformer. A la fin de l'année cet état fâcheux s'accentuait encore. Quant au tissage de rouenneries, bien qu'on fût à cette époque en pleine saison de vente, les transactions étaient presque nulles et les prix en baisse.

. . . .

» *En résumé* et ainsi qu'on a pu le voir par l'exposé ci-dessus, en 1887 comme en 1886 les différentes branches de l'industrie cotonnière ont été très éprouvées par la stagnation des affaires et par l'avilissement des prix de vente ; une seule branche, la filature, a rencontré en fin d'année un courant d'activité exceptionnelle grâce à de nombreuses commandes venues des Vosges. »

Marchés des laines à terme. — Cours du 27 Juin 1888
(De nos correspondants particuliers)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne courant 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précédent	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote précédent	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	FRANÇAIS — Australie — Cote précédent	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote du jour	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote précédent	ALLEMANDS — Australie — Cote du jour	ALLEMANDS — Australie — Cote précédent	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote du jour	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote précédent
Janvier	167	167	157	157			557 50	557 50		595	560	557 50
Février			157	157			557 50	557 50		595	555	557 50
Mars												
Avril												
Mai												
Juin	163	163	156	156			545	545		585	550	552 50
Juillet	162 50	162 50	156	156			547 50	547 50		590	550	555
Août	164	164	157	157			552 50	552 50		590	552 50	557 50
Septembre	165	165	158	158			555	555		590	552 50	562 50
Octobre	166	166	158	158			557 50	557 50		595	557 50	565
Novembre	167	167	158	158			557 50	557 50		595	560	565
Décembre	167	167	157	157			557 50	557 50		595	562 50	562 50

Le Havre : marché soutenu, vente 25 balles. — Anvers : marché calme, vente 95,000 kilos.

Laines

Anvers, 26 juin.

En disponible il a été traité 44 balles de laine, de la Plata, en suint.

Le Havre, 26 juin.

Ventes à terme : 150 balles de laine Buenos-Ayres, type prima, bonne courante, sur juillet, de fr. 163 à 162 ; 50 b. dito, sur septembre, à fr. 166 et 150 b. dito, sur octobre, de fr. 165 à 166.

Marseille, 25 juin.

On a vendu 159 balles de laine Valence N, à fr. 107.50 et 22 b. Sousse S, à fr. 92.50.

LES ORAGES
dans la région

A Calais. — Un orage épouvantable
Une pluie torrentielle

Un orage épouvantable s'est abattu, lundi, à une h. 1/2, sur Calais; le temps était noir et la mer houleuse. La foudre est tombée en plusieurs endroits : sur mer, elle a brisé des mâts et brûlé des voiles; sur terre, elle a cassé net des arbres du jardin Richelieu et détérioré plusieurs maisons.

La ville a eu beaucoup à souffrir; mais les pauvres pêcheurs n'ont pas été épargnés: leurs embarcations, notamment les bateaux 760 et 772, ont été en partie désemparées et les girouettes enlevées.

Mais là ne devait pas se borner le désastre. A l'orage succéda une pluie diluvienne, une pluie comme on n'en avait pas vu à Calais depuis plus d'un demi-siècle.

En un instant, tout Calais fut inondé ; la place présentait l'aspect d'un vaste lac ; et toutes les caves des magasins étaient à ce point remplies d'eau que quelques personnes qui avaient tenté de descendre dans les sous-sols pour y enlever des marchandises ont été obligées d'y renoncer. Dans les rues Royale et Notre-Dame, il y avait, au dire des propriétaires, plus d'un mètre d'eau ; la pluie se compliquait d'énormes grelons de la grosseur d'un dé à coudre.

Parmi les propriétaires dont les maisons ont été le plus endommagées par l'eau, citons : MM. Torchy, cafetier; Trystram, peintre; Détant, épicier; Paul Dieu, négociant en nouveautés, rue Royale; veuve Thorez, épicière, rue Notre-Dame.

Dans tous les quartiers de la ville, toutes les caves furent inondées. On juge du désarroi. Les rues étaient transformées en bourbiers et les égoûts débordaient littéralement.

A 3 heures moins 20 minutes, le déluge cessa ; on songea alors au sauvetage des marchandises, au déblaiement des sous-sols ou des caves. Les pompiers furent mandés et, sous la direction de MM. Delabie, capitaine, et Ringot, lieutenant, ils manœuvrèrent sur tous les points de la ville. Toutes les pompes aspirantes de Calais furent mises en branle ; mais, hélas ! il en eût fallu dix mille pour courir au plus pressé, et, malgré l'activité des sauveteurs et leur dévouement, il faudra plusieurs jours encore pour remettre en état les caves de Calais.

Les dégâts sont considérables : un grand nombre de marchandises sont détruites ou perdues. On évalue les dégâts à 100.000 fr. et l'on est, dit-on, en dessous de la vérité. Un seul épicier a vu, emportés par l'eau, se dissoudre trois cents pains de sucre, et un malheureux marchand de couleurs, de Saint-Pierre, a constaté la perte de plusieurs bonbonnes d'huile minérale.

Les appartements ont eu aussi beaucoup à souffrir de la pluie : les gouttières, en effet, étaient impuissantes pour faciliter l'écoulement des eaux, et celles-ci se sont répandues dans les chambres à la grande stupéfaction des locataires. L'une des maisons qui ont le plus souffert de la pluie est celle de M. Dewavrin, conseiller général. La toiture a été littéralement percée à jour, et plusieurs appartements complètement inondés.

Dans les environs de Calais

La foudre est tombée à Couligne et à Guines, et dans ces communes, comme, du reste, dans la plupart des villages ou bourg des environs, les récoltes ont eu beaucoup à souffrir de la pluie et surtout de l'impétuosité de la grêle.

Un village détruit

On dit que le village d'Hervelinghem a été presque complètement détruit par des torrents d'eau ; les habitants, chassés de leurs maisons, ont dû abandonner le village inondé. Quelques-uns n'ont pu se sauver qu'à la nage. Deux cents moutons appartenant à M. Admond, maire, ont été noyés.

20 victimes à Wissant

On assure que la foudre et les eaux auraient fait à Wissant une vingtaine de victimes.

Près de Douai

Sur la route de Douai, la foudre est tombée plusieurs fois, des arbres sont écorcés, d'autres fendus, quelques-uns cassés.

La grêle aurait occasionné quelques dégâts.

A Avesnes. — Jardins dévastés

Lundi, vers onze heures du matin, un violent orage a éclaté sur Avesnes, accompagné de torrents d'eau et de grêlons d'une grosseur énorme, dont la chute sur les toitures des maisons ressemblait à une vigoureuse fusillade.

L'orage, qui a duré près de deux heures dans toute sa force, s'est calmé peu à peu et a enfin cessé vers les trois heures de l'après-midi.

Les jardins ont souffert beaucoup et les arbres fruitiers ont été rudement éprouvés.

A Marcq-en-Barœul

L'orage est tombé, jeudi, vers 5 heures du soir, sur une grange appartenant à M. Henri Bury, et a occasionné un incendie. L'alarme a été aussitôt donné, et les artilleurs détachés au fort de Bondues sont accourus sur les lieux; grâce à leur dévouement, la ferme a pu être préservée et on n'a eu à regretter que la perte de la grange et les récoltes qu'elle contenait.

Les pertes sont évaluées à 1.700 fr. environ.

A Paris

Paris, 26 juin. — Dans la matinée, vers onze heures, sans qu'il tombât une goutte de pluie, un coup de tonnerre très violent a retenti sur Paris.

La foudre est tombée sur l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre ; elle n'a occasionné aucun dégât.

A Coblentz

On mande de Coblentz. — La foudre est tombée sur la caserne d'Ober Ehrenbreitstein. Trois soldats de la 9e compagnie du 2e régiment d'infanterie du Rhin ont été atteints par le feu du ciel. L'un d'eux est complètement paralysé.

La foudre a commis peu de dégâts matériels.

En Angleterre

Londres, 26 juin. — Un orage d'une violence extraordinaire s'est abbattu, hier, sur divers points du royaume.

Près de Chichester, un jeune homme a été tué par la foudre; trois bœufs ont également été foudroyés, près de Dorking. La pluie et la grêle ont causé de sérieux ravages, principalement aux environs d'Aldershot et d'Oxford.

Le *Drummond Castle* arrivé, hier, à Liverpool rapporte que, dans la soirée du 3 juin, par une violente tempête, il a aperçu, à la hauteur du cap des Aiguilles, un grand navire désemparé.

Le Drummond Castle s'est tenu toute la nuit aussi près de ce navire que le permettait l'état de la mer ; mais à l'aube, le bâtiment en détresse avait disparu, englouti sans doute. On suppose qu'il était chargé d'émigrants ; on ne connaît pas le nom de ce navire.

L'ORAGE DANS LE PAS-DE-CALAIS

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

(Nouveaux détails)

Boulogne, 26 juin. — Un orage accompagné de cyclone a éclaté, lundi matin, à onze heures, sur Boulogne où il a fait peu de dégâts.

L'orage a continué sa marche sphéroïdale, passant sur Hucqueliers ; une affreuse tempête de grêlons est tombée sur les Coudettes, où une ferme a été foudroyée et enfin sur Danes et Calais.

Dans cette région, il est tombé une pluie torrentielle; à Boulogne il n'y a presque pas eu de pluie.

Une partie de la ligne de Boulogne à Calais a été tellement détrempée aux approches de Caffiers que les trains ont failli être interceptés.

Aux environs de Frethun et de Marquise, plusieurs vallées sont inondées sur une hauteur de trois mètres.

Jamais on n'avait vu pareille chose, de mémoire d'homme, dans le Boulonnais et le Calaisis.

A Hervelinghem

Le village d'Hervelinghem situé à dix-huit kilomètres de Boulogne est presque complètement détruit. Le hameau est composé de 50 feux et encaissé dans une sorte de ravin.

L'orage a fait fureur; la route est couverte de boue visqueuse portée par les terres labourables, emportées par le courant.

Le village présente un aspect sinistre. Des murailles entières sont transportées à une distance de cent mètres; la route est jonchée de blocs de pierre, arrachés des escaliers des maisons.

Le cheval et la voiture d'un boulanger nommé Dufossé ont été enlevés par le torrent.

La maison de la famille Touret s'est effondrée; les habitants se sont sauvés à la nage, la mère portant son jeune enfant sur le dos.

La maison Poirret s'est également effondrée.

Le désastre dépasse toute imagination.

Le torrent descendait les rues avec une force incroyable. Miracle qu'on n'ait pas à déplorer plusieurs morts. Le village est presque inabordable.

Lundi soir à 9 h. 1/2, une patrouille de gendarmes à cheval ne put avancer jusqu'au lieu du sinistre. Toutes les maisons sapées par les eaux offrent un abri très aléatoire.

Les habitants sont complètement ruinés ; toutes les récoltes sont détruites.

On craint pour la vie du jeune Touret, malade d'émotion.

FEUILLETON DU 28 JUIN. — 22 —

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XV

C'est abominable, savez-vous, un crime comme celui-là. Et ce malheureux jeune homme qui ne s'attendait à rien... cela fait frémir... Vous avez fait porter rue de Rivoli ce paquet que je vous avais recommandé ?

— C'est fait.

— Et la réponse ?

— On accepte.

— Je m'en doutais.

Oui, ce pauvre Dalissier... c'est affreux ! Enfin !

Roquin sortit sur la pointe des pieds, suivant son habitude. Suchapt se remit à feuilleter des papiers sur son bureau et à prendre des notes. Puis, midi sonnant à la pendule, il se leva et passa dans l'appartement : il déjeunait ce jour-là en famille.

C'était sans doute, une exception, car madame Suchapt, en apercevant son mari, parut étonnée, et le remercia ironiquement de la grâce qu'il lui faisait, à elle et à sa fille.

— Emilienne sera enchantée, dit-elle.

— Emery n'est pas là ? demanda Suchapt pour faire diversion.

— Non. Vous savez que ce n'est guère son habitude à lui non plus..

— En effet, il y a des courses aujourd'hui à Chantilly, et il doit y être.

— Si vous regrettez de ne pas l'avoir accompagné, il est peut-être encore temps,

— Non, il est trop tard, fit Suchapt en se dirigeant vers la salle à manger.

Il était habitué à ces façons et ne s'en formalisait pas.

Elle, de son côté, prenait cette indifférence pour de l'ineptie et n'en éprouvait que de la pitié.

C'étaient bien, du reste, les deux types les plus dissemblables.

Madame Suchapt, grande, maigre, pincée, formait un contraste complet avec ce petit homme rond et épanoui.

Il avait bien, dans son laisser-aller, l'aplomb et la suffisance que donne la richesse ; mais cela n'approchait pas de la morgue de madame Suchapt.

Elle était fille unique d'un ancien quincaillier de la rue du Temple, nommé Bard, et Suchapt l'avait épousée à vingt-quatre ans, « alors, disait-il, qu'elle commençait à monter en graine. »

Malgré ce service, elle gémissait de s'être mésalliée.

Suchapt, depuis, était devenu millionnaire, et le quincaillier avait triple sa fortune ; mais cette noble personne les dédaignait également tous deux.

Aussi le vieux Bard était-il si disgracieusement accueilli à l'hôtel du faubourg Poissonnière, qu'il avait cessé d'y venir, et qu'il ne quittait plus la campagne, près de Versailles, où il s'était retiré.

Elle ne pouvait éliminer aussi sommairement son mari ; mais elle affectait de le traiter de haut, comme elle eût fait d'un intendant ou d'un caissier.

De là, peut-être, cette vie de garçon qu'il s'obstinait à mener à plus de cinquante ans.

Elle la lui reprochait, mais pour la forme seulement, car au fond elle eût désolée de le voir assidu auprès d'elle. Ce nom de Suchapt lui était odieux, et elle ne signait ses lettres que de son nom de demoiselle ; sans doute parce qu'elle avait le bonheur de s'appeler Delphine, et que ce petit *d* suivi d'un point avait l'air d'une particule.

— « Mais elle a beau se *dé-Bard-bouiller*, disait une de ses amies, elle n'en reste pas moins une vilaine. »

Ses grandes préoccupations étaient de se faire ouvrir certains salons, dont les portes restaient obstinément fermées devant elle. Elle avait sous ce rapport remporté d'éclatantes victoires qu'elle se gardait bien d'attribuer à l'influence de la fortune de son mari.

Elle affichait une haute dévotion et pratiquait parce qu'il faut donner l'exemple. Elle était de tous les comités, associations, bals et loteries au profit des pauvres ; et toujours son offrande était la plus forte, son carnet de souscriptions le mieux rempli : ce n'était pas précisément de la charité, mais les pauvres n'ont heureusement pas à sonder la conscience de leurs bienfaiteurs. La main donne : c'est l'essentiel ; le cœur ne les regarde pas.

Emilienne fit à son père un accueil tout différent ; elle eut pour lui le plus charmant sourire.

C'était une belle jeune fille de vingt ans, aux traits délicats, aux manières pleines de grâce et de distinction. Sa taille était petite, mais dégagée et souple. La nonchalance un peu affectée de sa démarche était relevée par l'éclat de son regard et par la pointe de fine ironie qui perçait au coin de sa lèvre. Où avait-elle pris cette beauté et ce charme ? On eût été embarrassé de le dire. Madame Suchapt avait beau répéter : « C'est mon sang, » cela n'expliquait rien. Suchapt, lui aussi, était fier de sa fille, mais sans l'exalter à tout propos ; il se contentait de l'aimer et de la gâter beaucoup ; elle lui en était sincèrement reconnaissante.

Pour ce qui était des prétentions de sa mère, Emilienne avait trop d'esprit et de tact pour n'en pas sentir le ridicule. Après en avoir d'abord gémi, elle avait fini par en rire.

Ce n'était pas qu'elle n'eût, elle aussi son ambition et dans le même sens. Mais elle eût rougi, pour la satisfaire, de recourir aux pauvres ruses et aux expédients qu'elle voyait employer par sa mère.

Elle avait conscience de sa valeur, et elle se disait qu'une seule chose lui manquait, — un nom, un titre ; or, ce n'était pas dans sa position une conquête impossible. Les partis, on le comprend, étaient nombreux autour d'elle, et elle n'avait guère que l'embarras de choisir.

Déjà elle s'était presque déterminée et M. de Mhérac était de sa part l'objet d'une secrète préférence. M. de Mhérac avait près de quarante ans, et ne passait pas pour un joli homme ; mais sa noblesse et son titre de marquis étaient incontestables et lui donnaient accès partout.

Sa famille avait été ruinée par la Révolution, mais peu importait à Émilienne ; d'ailleurs il supportait cette pauvreté si fièrement qu'on pouvait être certain que ses assiduités à l'hôtel du faubourg Poissonnière n'étaient pas inspirées par un vil intérêt.

Telles étaient les dispositions d'Émilienne quand Laurent Dalissier lui avait été présenté. Elle avait commencé par rire de son air gauche et embarrassé, tout en constatant néanmoins que, s'il n'avait pas l'élégance et la distinction de M. de Mhérac, il était plus beau et plus jeune que lui. Bientôt il lui avait semblé que ce jeune homme était supérieur à sa naissance et à sa fortune ; elle s'était sentie doucement troublée par ses regards timides et passionnés, et peut-être lui avait-elle involontairement laissé entendre qu'elle lui en savait gré. Elle était cause que madame Suchapt s'était départie de ses préventions et qu'elle avait admis Laurent à ses soirées intimes.

Précisément, une de ces soirées devait avoir lieu le lendemain, et, pendant le déjeuner il fut question des invités sur lesquels on pouvait compter.

A. Belot et J. Dautin

(A suivre).